

Royaume de Belgique
Province
Arrondissement
Commune
Réf.

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT

Délivrée aux citoyens de l'Union conformément à l'article 42 de la loi du 15 décembre 1980 et à l'article 51, § 1 / § 3 (1) de l'arrêté royal du 8 octobre 1981.

Au ressortissant ,
..... (nom et prénoms)
né à , le (à) ,
demeurant à/ qui déclare demeurer à ,
à la suite de sa demande du le droit de séjour lui a été reconnu.

Il/elle a été inscrit(e) dans le registre d'attente en attendant qu'il soit procédé au contrôle de résidence / dans le registre des étrangers (1).

Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

Fait à....., le.....

Signature du citoyen de l'Union,

Signature du Bourgmestre ou de son délégué,

SCEAU

(1) biffer la mention inutile